



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 89106

## Texte de la question

M. Hervé Novelli souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés que rencontrent les structures médico-sociales pour recruter des masseurs-kinésithérapeutes sous statut salarié. 80 % des masseurs-kinésithérapeutes préfèrent exercer leur profession dans le secteur libéral. Or, on a de plus en plus besoin de ces professionnels dans les établissements pour personnes âgées très dépendantes, dont le nombre ne cesse de progresser, mais aussi dans les établissements pour personnes handicapées. Cela étant, ces structures rencontrent des difficultés pour attirer les masseurs-kinésithérapeutes vers leurs centres. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour inciter les masseurs - kinésithérapeutes à aller exercer dans les structures médico-sociales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Novelli](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89106

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 2006, page 2992